



société de commissariat aux comptes

Jean SAPHORES
Hervé WOJTASZAK
Emmanuelle VAN ISACKER
François VANSTEENBERGHE
Thomas CIMINO

Experts-comptables
Commissaires aux Comptes

Gilles GOUHIER
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME AISNE
Insertion par le logement des personnes défavorisées

42 rue de Picardie
02100 SAINT-QUENTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'Association **ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **HABITAT ET HUMANISME AISNE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Introduction » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable et les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

eli

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

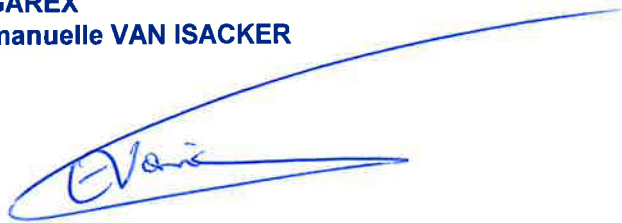
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

EW

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-QUENTIN, le 4 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
SOGAREX
Emmanuelle VAN ISACKER



BILAN

BILAN ACTIF

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				26		6
Terrains						
Constructions	16 200	3 929	12 271		13 351	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	5 607	5 607				
Autres immobilisations corporelles	172 327	106 901	65 426		50 088	
Immob. corp. en cours, av. acptes	219 000		219 000		1 824	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				26		28
Participations	295 900		295 900		295 900	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	371		371		371	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	709 405	116 437	592 968	52	361 534	34
Stocks et en-cours						
Créances				3		1
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	9 427		9 427		8 781	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	3 369		3 369			
Autres créances	13 972		13 972		2 864	
Partenaires et comptes courants	7 061		7 061			
Charges constatées d'avance	1 078		1 078		979	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	521 823		521 823	45	696 609	65
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	556 730		556 730	48	709 233	66
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 266 135	116 437	1 149 698	100	1 070 767	100



1/21

8/54

BILAN PASSIF

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecart de réévaluation					
Réserves			71		77
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves		819 924		819 924	
Report à nouveau		172 461	15	206 963	19
Excédent ou déficit de l'exercice		33 304	3	-34 502	-3
Situation nette (sous-total)		1 025 689	89	992 386	93
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I)	1 025 689	89	992 386	93
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)				
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	(III)				
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses		11 858	1	6 430	1
Instruments financiers à terme					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		53 294	5	20 104	2
Fournisseurs, factures non parvenues		7 651	1	7 089	1
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		18 085	2	14 920	1
Personnel et comptes rattachés		11 009	1	10 577	1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 765	1		
Autres dettes					
Partenaires et comptes courants				2 915	
Créditeurs divers		16 346	1	16 346	2
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	(IV)	124 009	11	78 381	7
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V)	1 149 698	100	1 070 767	100



2/21

9/54

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	146 318	140 855	5 464	4
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	179 566	161 254	18 312	11
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	20 135	23 461	-3 327	-14
Mécénats	56 197	2 944	53 253	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	6 359	5 957	402	7
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 504	-2 504	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 047	1	1 045	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	409 622	336 976	72 645	22
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	223 847	223 345	502	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 680	3 298	3 382	103
Salaires	95 878	97 841	-1 962	-2
Cotisations sociales	38 524	34 730	3 794	11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 761	12 189	2 572	21
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 200	7	1 193	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	380 892	371 411	9 481	3
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	28 730	-34 434	63 164	183



3/21

10/54

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 456	8 825	-3 370	-38
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	5 456	8 825	-3 370	-38
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	5 456	8 825	-3 370	-38
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	34 186	-25 609	59 795	233
Produits exceptionnels (V)		50	-50	-100
Charges exceptionnelles (VI)		7 401	-7 401	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-7 351	7 351	100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	882	1 542	-660	-43
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	415 077	345 852	69 226	20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	381 774	380 353	1 420	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	33 304	-34 502	67 806	197
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	78 347		78 347	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	78 347		78 347	
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	78 347		78 347	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	78 347		78 347	
TOTAL	33 304	-34 502	67 806	197



4/21
11/54

ANNEXE

SOMMAIRE ANNEXE

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Honoraires CAC	Produite
Les effectifs	Produite
Compte de résultat par origine et destination	Non applicable
Tableau de rapprochement du CR/CROD	Non applicable
Emploi annuel des ressources	Non applicable
Tableau de variations des fonds propres lié à la générosité du public	Non applicable



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association Habitat et Humanisme Aisne, loge à Laon, Soissons, Saint-Quentin et Tergnier, des personnes et familles en précarité que les équipes de bénévoles accompagnent dans leur insertion.

L'association dispose de logements individuels et d'une pension de famille pour accueillir des personnes en situation de précarité :

- A Soissons, la pension de famille « l'Espérance » accueille vingt personnes aux parcours de vie difficiles.
- A Saint-Quentin, sept nouveaux studios ont été mis aux normes et loués à des personnes isolées et en réinsertion.
- des propriétaires solidaires acceptent également de leur confier leurs biens, pour y loger des personnes et familles à faibles ressources, en proposant des loyers inférieurs au prix du marché.



6/21

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 149 697.86 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 33 303.71 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Evènements post-clôture :

- Ouverture de la résidence rue Kennedy sur le début d'année 2026 destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement autonome.

- Elle proposera 18 logements adaptés, des espaces communs, de rencontres et d'échanges.

- Le montant des investissements s'élève à 219k€ au 31/12/2025 (immobilisations en-cours).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



7/21

27/54

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	30	
Installations techniques	5	
Matériels outillages et industriels	5	
Matériels outillages	5	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes



8/21

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	16 200		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 607		
Installations générales, agencements et aménagements divers	112 342		5 369
Matériel de bureau, informatique & mobilier	30 966		23 650
Immobilisations corporelles en cours	1 824		217 176
TOTAL	166 939		246 195
Immobilisations financières			
Autres participations	295 900		
Prêts et autres immobilisations financières	371		
TOTAL	296 271		
TOTAL GENERAL	463 210		246 195



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			16 200	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			5 607	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			117 711	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			54 615	
Immobilisations corporelles en cours			219 000	
TOTAL			413 134	
Immobilisations financières				
Autres participations			295 900	
Prêts et autres immobilisations financières			371	
TOTAL			296 271	
TOTAL GENERAL			709 405	



11/21

31/54

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			2 849	1 080		3 929
Inst. tech., mat. et out. industriels			5 607			5 607
Inst. générales, agencés divers			65 617	11 292		76 909
Matériel de bureau, informatique			27 603	2 389		29 992
TOTAL			101 676	14 761		116 437
TOTAL GENERAL			101 676	14 761		116 437



12/21

32/54

ETAT DES CRÉANCES

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	371		371
Actif circulant			
Autres créances clients	9 427	9 427	
Autres impôts, taxes et versements	10 812	10 812	
Groupe et associés (2)	7 061	7 061	
Débiteurs divers	3 160	3 160	
Charges constatées d'avance	1 078	1 078	
TOTAL	31 909	31 538	371



13/21
33/54

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 078
TOTAL	1 078

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	13 972
TOTAL	13 972



14/21
34/54

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	819 924				819 924
Report à nouveau	206 963		34 502	69 004	172 461
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 502		33 304	-34 502	33 304
TOTAL	992 386		67 806	34 502	1 025 689



15/21
35/54

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice	Solde des legs et donations en fin d'exercice
DONS 2025	4 825			4 825
ABANDON FRAIS BENEVOLES 2025	6 006			6 006
DONS RECUS FEDERATIONS 2025	8 824			8 824
TOTAL	19 655			19 655



16/21
36/54

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	11 858	11 858		
Fournisseurs et comptes rattachés	60 945	60 945		
Personnel et comptes rattachés	11 009	11 009		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 747	15 747		
Impôts sur les bénéfices	882	882		
Autres impôts et taxes assimilées	1 305	1 305		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 765	5 765		
Autres dettes	16 346	16 346		
TOTAL	123 858	123 858		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 651
Dettes fiscales et sociales	16 174
TOTAL	23 825



18/21

38/54

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le bénévolat est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité, un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes.

Pour l'exercice 2025, les heures de bénévolat s'élèvent à 4.235 heures valorisées au taux horaire brut du SMIC chargé en vigueur à 18,65 euros (pour 20 adhérents) soit un total de 78.347 €.



19/21

39/54

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 980	4 320
TOTAL	4 980	4 320



LES EFFECTIFS

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME 02

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Employés et techniciens	3	3
PERSONNEL SALARIÉ	3	3

